

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 101

Artikel: Lettre Patoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tre en pratique, et, un beau jour, on est tout surpris de les voir appliquées par un procédé qui fait penser à l'œil se tenant debout, sur la pointe.

On aurait donc lieu de s'étonner qu'un marchand de vin ait refusé un simple litre qu'il s'était engagé à donner, en échange d'une recette infaillible pour supprimer deux inconveniens véritablement intolérables, en alléguant que « comme ça, il en aurait bien fait autant ».

Mais, en réalité, quand on connaît cette recette, on comprendra, jusqu'à un certain point, le refus du marchand de vins, tout en se disant qu'il eût peut-être mieux fait de s'exécuter gaiement que de prendre au sérieux une fumisterie, après tout, assez drôle. Au lieu de cela, il a mal pris la chose, s'est fâché; il y a eu des coups... qu'il a reçus; il a porté plainte contre Merlot, qui les lui a administrés, et nous voici en police correctionnelle.

M. le président. — Reconnaissiez-vous avoir frappé le plaignant ?

Merlot. — Mon président, voyons, faut être juste : vous auriez gagné un litre...

M. le président. — Expliquez-vous sans mettre le président en jeu.

Merlot. — Faites excuse, c'était une simple comparaison ; je dis : un supposé (*montrant le greffier*) que ce monsieur qui est là, qui écrit, aurait gagné un litre...

M. le président. — Encore une fois, répondez oui ou non : avez-vous frappé le plaignant ?

Merlot. — Comme ça tout sec, ça ne se peut pas, faut savoir comme c'est venu : le marchand de vins me devait un litre à 16...

M. le président. — Nous allons l'entendre ; taisez-vous !

Merlot. — C'est une cochonnerie de sa part, que, même, tout le monde riait.

M. le président. — Voulez-vous vous taire ?

Merlot. — Et, qu'on criait : Il a gagné son litre !

M. le président. — Le plaignant est à la barre, et nous allons savoir, enfin, ce dont il s'agit :

Le sieur Merlot, dit-il, qui était en ribotte...

Merlot. — Je peux prouver que je ne l'étais pas, j'avais simplement la gueule de bois (*la langue embarrassée*.)

Le témoin. — Enfin, vous en aviez...

Merlot. — Parce qu'un rien me dérange.

M. le président. — Taisez-vous !

Merlot. — Je me saoulerais avec une sa-lade.

Le témoin. — V'là comme c'est venu : parce que la cheminée de la cuisine fume si tellement, que la fumée vient dans la salle et qu'on s'en plaint, et puis, que les lieux, c'est une infection.

Merlot. — Ça pue comme un carnage.

Le témoin. — Qu'on s'est plaint, idem, et que j'expliquais à mes clients que j'avais fait tout et le reste pour empêcher ça, et qu'il n'y avait pas moyen. C'est donc de là que le sieur Merlot me dit : Vous ne pouvez pas empêcher votre cheminée de fumer et vos lieux de sentir mauvais ? — Non, je lui réponds. — Eh bien ! qu'il me dit, si vous voulez, pour un litre, je vas vous donner un moyen. — Mais, que je réponds, le fumiste a essayé toutes les façons l'architecte a employé un tas de systèmes pour les lieux, c'est toujours de l'infection. — Parce que c'est des serins, que me dit le sieur Merlot ; moi, j'ai pas besoin d'être fumiste ni architecte, j'ai un moyen très facile et qui ira tout de suite. D'ailleurs, qu'il dit : je m'en rapporte à la société ici présente ; s'il elle dit que mon moyen n'est pas bon, vous ne me donnerez pas le litre.

Alors, moi, voyant ça, je dis : Eh bien, sa-pristi, ça va ! Là-dessus, je mets un litre sur le

comptoir et je dis : Allez-y ! — Eh bien, qu'il me dit, c'est très facile : pour que votre cheminée ne fume pas et que vos lieux ne sentent pas mauvais, faites votre feu dans les lieux et vos nécessités dans la cheminée (*rires dans l'auditoire*.)

Merlot. (partageant l'hilarité.) — Dame !... c'est vrai, comme ça...

M. le président. — Mais les coups ?

Le témoin. — Ah ! voilà ; sur le moment, j'ai été si ébahi que j'en ai tombé en ruines ; alors, me voyant comme ça, le sieur Merlot saute sur la bouteille pour la prendre.

Merlot. — Est-ce que tout le monde criait pas : « Il a gagné ! il a gagné ! » et qu'ils riaient tous à s'en tenir le ventre ; donc, là-dessus, monsieur veut m'arracher la bouteille ; moi, je me rebiffe.

M. le président. — Oui, nous comprenons.

Merlot. — Voyons, mon moyen est-il bon ?

Le Tribunal condamne Merlot à trois jours de prison.

Assurément, personne n'aurait pensé à son moyen ; mais ce n'est pas encore celui-là qui fera oublier l'oeuf de Christophe Colomb.

LETTRE PATOISE

Les fâtes de drockure qu'el appelaient des *coquilles* (âtrement des creutches) sont faites pour déroutai les dgens. Gaidgerò bin que tot le monde n'é saiu compare tot à long, l'histoïre c't'hanne qu'avait óvai Pou bin compare cté d'ajed'heu, ai n'y é qu'ai rebotai en téte di mot óvai, le peté c que les *typos di Pays di duemoine* aint maingdié. I yos thiuâtrô de l'ai voiencoué chu l'echtoma.

S'ai n'y é pe d'hannes qu'òvint, ai y en é tot pairi que covant.

Vos le velai vouère ci aipré.

Ai y avait enne fois in cabairetié qu'an coinégnéchait dièche houères en lai ronde : c'était le *Fère Toine, le gros Toine* ou achi *Toine ma fine*. Pouquois tos ces noms ? — poiche que tain qu'énent entraït tchié lu, et qu'ai i demandint co qu'an v'lai boire, ai répongeait aidé : « poidé, in brulot de mai fine » (sai fine, c'était la moyouë gotte de France) colo nattyoye lai téte, ai n'y é ran de chi bon pou le coûé. »

An le coingnéchait bin, *Toine ma fine*, le pu gros l'hanne di cainton ; les pouëtches de sai mageon étin éasi trop étroites pou lu ; les dgens veniùnt das bin loin pou le vouère, ai pe s'aimusai d'aviò lu : el airait bin fait ai rire enne tcherpennia de rettes. Son cabairet avait pour enseigne : « Au rendez-vous des amis » c'que 'e père Toine était l'aimi de tot le monde ; el ai-vaient enne certaine faïçon de blaguai les dgens sains les engrainé, de shiouère in euyé pour échprimai co qu'ai ne diait pe, de se tapai chu lai tueuche tain el était djoyeux, que vos tirait le rire di ventre mägrai vos. Ai pe, c'était enne curiositat que de le vouère boire : ai boyait de tot co qu'an yi eufrait, et aitaint qu'an yi en eufrait, aiwo in double piaigi — piaigi de se régalaï, ai pe piaigi de raimessaï des gros sous. Co qu'ai yi avait oncoué de pu courieu, c'était les dières qu'el avait d'aviò sai fanne, enne grosse paysenne, ai cò de cigoigne, que pessait son temps ai éyeuvai des poulats ; ai y avait casiment trente ans qu'ai se granmoïnint. In bé djoué le père Toine tchoyé d'enne aïttaque d'apoplexié, ai n'avait pu ran que lai tête de libre. An le couthon dans enne petéte tchaimbre alon du poille. Sai fanne, le granmoïnait miteant, ai ne poyait pu se défendre, ni ai cos de poing, ni ai cos de pié : « le voili le propre à rien, dait éle, le fainéant, le gros sou-

lot ! » Ai n'y répongeait ran, le pouère hanne ! ai migait in cò les euyes, ai pe ai r'virait sai téte d'enne autre sait ; el ai peai ci mouvement, faire in *va-t-au nord*, ou bin in *va-t-au sud*. Bin-tot ai fesé ai veni ses aimis, dain sai tchaimbre ; tot couthiè qu'el était ci farceur de Toine, ai les aimusai oncoué, el airait bin fait ai rire le diaïle et lai diaïlasse. Main voici qu'in bé djoué un des ses aimis dié en sai fanne : « saite vos bin co qu'férò s'i éto en vote piace ? — Eh quoi ? — Vote hanne a tchâ c'ment in foulé, chi bin que s'i éto que de vos, i yi férò ai covait des uës ; i yi en boterò cinthie dos in brais, cinthie dos l'âtre, et en mainme temps i boterò enne dgerenne covai. Les pussins verint à monde le même djoué ; vos boterin les pussins de vote hanne avio les pussins de lai dgerenne, elle les éyeuverait tus ai lai fois, vos en airin des pou-lats ! » Heute djoués aiprés, voici lai fanne qu'entre dain lai tchaimbre di Toine avio son devaintrié pien d'ties. Le pouere malaita eut enne hotte de bon saing, ai crayaït qu'elle y ve-lai tu faire ai soppai ; mains ses euyes s'euvrènent tot à lairdge, tiaint elle y dié : « I vins de botai lai djâne à nid, avio dièche uës, en voici dièche pou toi, taïtche de ne les pe cas-sai — Et qu'au ce te veut qu'i en faise ? — I veu que t'les coveuche *propre à rien* ! à ce que te crais qu'i t'veut condure dans ci yé c'ment in prince ? » Ai se boté à rire ; main c'ment elle persistait ai s'engraignie, ai fesé des *va-t-au nord*, des *va-t-au sud* djanque atain qu'ele yi dié : « Di temps que te ne les coveré pe, te n'veu ran avoi ai maingdié, nos varain, tui aïce que v'ètre maître ». Tain ai soin-né médi, lo Toine aittendait sai sope, main la véye i crié d'ai sai tieugenne : « E le botai les uës ? se te n'les cove pe, ai n'y é pe de sope pou toi, gros fainiaut ! » Ai crayaït aidé que c'était pou coiyennai ; mains tain les dous, les trâs veniennent, que son ventre aïc'mencé de granmoïnai, ai se lêché botait cte graine de pou-lats dò ses gros brais : aipré, el eu son dénai.

Tain ses aimis aïrivennt, ai crayaït qu'el était bin ma : « T'é donc le brais nouai que yi demaindé stu que saivait co que s'pessait ? — Aïdè, y ai quasiment enne echpêce de pojantou dans les épales. »

In po aipré, voici le mérre ai pe l'adjoint que veniennent boire tchétion in peté voire de fine, tot en djasaint de tchose ou d'âtre. C'ment ai djasint tot balement, voili que mon pouere Toine rébié ses uës, ai fesé tot d'in cò in *va-t-au nord* pou colai son aroye contre lai poiret. Main qué malheur ! el eut in tapetiu pu tot qu'ai ne s'y aïttaidant ! à djuron qu'ai poussé sai fanne deviné lai catastrofe..., tain elle voyé cte cataplane djâne colai chu le flanc de son hanne, elle se botté ai le soinnai ai grains còs de souëta tot c'ment s'elle avait tapai chu in tchié de fumié ; ses mains tchoyint enne aipré l'âtre, tot c'ment in laipin que bai d'tambour. Le pouere Toine feut rédu et ai fayé ri bon ribaine, qu'ai coveuche ; elle yi reboté des uës, ai pe, ai n'ouegé pu boudgi, poiche qu'el était privai de maingdié tos les cos qu'ai r'cassat in uë. El était en tieusain mitenaint, ai musait en le djâne covouse que fesait à dgeurniè lai même bésaingne que lu.

In bé maitin, ai se révoyé en sursaut, el ai-vaient les égatoyes dos le brais droit. Ai se tiudé graitai en crayaït que c'était enne puce, mains devinai vos co que c'était ? — c'était in pussin ! A maime moment sai fanne entré, ai pe elle y dié : « lai djâne en é ché, et toi n'en n'ête p'oucoué ? — Chié, vin vouère, en voici iun que s'a veni coitchié dains mai bairbe. » La véye était djouéyeuse ; elle le prenié, ai pe elle tueuche oncoué dos les bras di Toine et en ramoiné oncoué quatre. An n'avait tot de mainme djemais vu in hanne c'ment lu ! A bout d'enne démè houère, ai y en venié oncoué trâs, colo fesait heute.... pu que lai dgerenne. El était

content. In po aipré, en voici oncoué iun, c'était le tchianni ! Pou stu ci, le père Toine le v'lait voideai ; et embraissait, ai le caressait, ai diait qu'ai le velait bin éyeuvi, main sai fanne eut pavou qu'ai ne l'étoeufche, elle le poéché avio tu les atres en lai djane, que les coitché tu dos ses pieumes.

An seit bintot lai novelle dains to le velaidge les dgens veniut tu pou le félicitai. C'ment ai fesai tchâ, ses aimis le poéchennent en pô devant l'hôta, pou vouère lai djane avio sai belle rote de pussins. Tiai ai les voyié, el avait bin envie de caquenai pou les aipelai. Da ci djoué li, sai fanne eut tieusain de lu, ai pe elle diait ès dgens : « Ai m'aiderge bin qu'ai recouveu-ché ! ».

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 99 du *Pays du Dimanche* :

388. ENIGME.

Colimaçon ou Escargot.

389. DEVISE.

Toujours l'éclat est au milieu des peines.

Maison de Médicis.

390. DOUBLE ACROSTICHE.

T ro P
R ig A
Y ga R
A as E
A vi S
I ri S
L un E

391. MÉTAGRAMME.

Cerise. Merise.

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Evariza à Porrentruy ; Eva P. à Porrentruy ; Eve, Place des Bellenats à Porrentruy ; L'Insulaire à Fregiécourt ; Viviane et Mariette à Courtedoux ; Lukas et son ami Lubin à Porrentruy ; L'exilé de l'Erguel.

396. ENIGME.

Nous n'avons nulle ressemblance,
Tu prends place dans ma maison ;
Et bizarre coïncidence
Tous deux nous portons même nom.
Car en effet, drôle d'affaire,
Ami tu t'empares du mien,
Moi, je m'accorde du tien ;
Et cependant, la chose est claire.
Nous demeurons tout le contraire,
Et je me demande pourquoi
Il faut te désigner par moi !

397. MOT CARRÉ.

X X X X X 1. — Fleuve.
X X X X X 2. — Lit suspendu.
X X X X X 3. — Lettre grecque.
X X X X X 4. — Infinitif.
X X X X X 5. — Au piquet.

398. SYNONYMES.

Les initiales des mots suivants formeront le commencement d'un Proverbe :

Stérile. — *Dispute.* — *Concorde.* — *Immédiat.*
— *Assassinat.* — *Vent.* — *Fatigué.* — *Manant.*
— *Modèle.* — *Monde.* — *Redevance.*

399. CONTRAIRES.

Les initiales des mots suivants formeront la fin du Proverbe :

Serviteur. — *Egayé.* — *Ombre.* — *Jeune.* —
Pleurer. — *Indigent.* — *Visible.* — *Fixe.* —
Professeur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 décembre 1899.

Ça et là

Traitements des engelures. — Faire tous les soirs un massage prolongé des mains et des pieds avec la pommade ci-dessous, dont on laisse une couche sur les parties malades pendant la nuit :

Ichthylol 3,0 gr. Résorcine 1,0 gr. Suinte de laine 25,0 gr. Huile d'olives 10,0 gr. Eau en quantité suffisante pour faire 50 gr. de pommade.

On indique le procédé suivant pour détruire les mauvaises herbes : on jette 20 parties de chaux vive dans deux cents d'eau en ébullition et deux parties de soufre. On arrose avec ce liquide les parties infectées d'herbes, elles meurent jusqu'à la dernière racine et sont détruites pour longtemps.

Contre la rouille. — L'application de l'huile d'olive sur les objets en fer est un bon moyen pour les préserver de la rouille et les conserver propres et brillants. On préserve aussi les métaux de la rouille en les recouvrant d'un peu de pétrole. Si vous voulez préserver vos couteaux de la rouille, lorsque vous ne vous en servez pas tous les jours, séchez-les bien, roulez-les dans de la flanelle et mettez-les dans un endroit sec.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. — Le 17 à 2 h. pour s'occuper du chauffage de la halle de gymnastique, fixer le traitement du préposé à la tenue des registres, décider l'achat d'une pompe et voter un règlement des digues.

Bons mots

Dans un salon, une femme d'un certain âge minauda..

— On a l'habitude, dans ma famille, dit-elle, de me faire un cadeau le jour de l'anniversaire de ma naissance ; je conserve tous ces bibelots, preuve de l'amitié des miens.

— Ça doit commencer à vous encombrer ? observe Taupin.

Un maître d'école anglais demandait un jour à l'un de ses élèves, un jeune Français, s'il savait pourquoi Napoléon Ier détestait tant les Anglais.

— Parce qu'ils l'ont tué, lui répondit l'élève d'un air ennuyé.

Montfaucon. — Le samedi 6 à 9 h. pour plaisir l'ouverture des routes, s'occuper de l'équipement des pompiers, nommer le maire, l'adjoint et trois conseillers démissionnaires etc...

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale le 17 après l'office pour ratifier une vente.

Breuleux. — Le lundi 18 à 2 h. pour voter les règlements de l'assistance, statuer sur une demande de terrain, s'occuper des règlements d'organisation et de jouissance.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le jeudi 14 à 2 h. pour renouveler l'administration et s'occuper du Moutier-Soleure.

— Assemblée municipale le 10 à 12 h. 1/2 pour adopter les règlements d'assistance, statuer sur une requête de l'administration du chemin de fer Moutier-Soleure etc...

Caveu. — Le 10 à midi pour nommer un conseiller, décider si l'on veut établir l'école complémentaire.

Cornol. — Le 10 à 1 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

St-Imier. — Le 10 à 2 h. pour voter le budget, s'occuper de la révision du règlement, élire des conseillers.

Vellerat. — Le jeudi 14 à 6 h. pour voter les règlements de l'assistance, nommer le maire et un conseiller.

Sceut. — Le samedi 16 à 10 h. pour renouveler les autorités.

Montsevelier. — Le 17 de 10 à 2 h. pour renouveler une partie du conseil, voter le budget et le taux de l'impôt.

Mises au concours

Les places d'agents de poursuites des sept Cercles du district de Delémont. S'inscrire au greffe jusqu'au 20 décembre.

Cote de l'argent

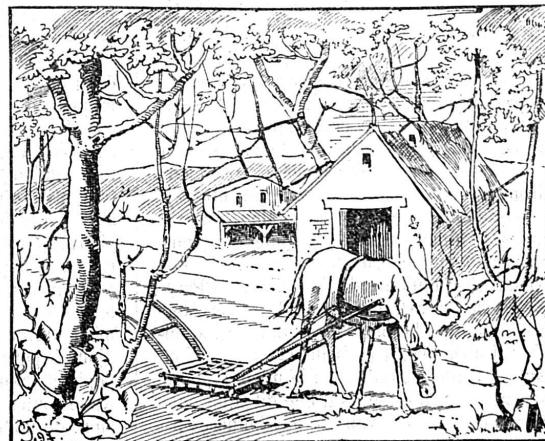
du 6 décembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 104. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

A la campagne



Où se trouve le paysan ?